

PROMESSE

École Charles Perrault

4 rue Parmentier

59370 MONS-EN-BARCEUL

DOSSIER ANNUEL D'INSCRIPTION 2018-2019 **MODE D'EMPLOI**

Le dossier annuel d'inscription comprend :

1. LE FORMULAIRE D'ADHÉSION et D'INSCRIPTION

Le **FORMULAIRE D'ADHÉSION et D'INSCRIPTION** doit être entièrement complété et signé.

Il permet :

- d'identifier les enfants,
- de connaître les renseignements utiles concernant les représentants légaux,
- de préciser les différentes autres personnes autorisées à reprendre l'enfant,
- de donner différentes autorisations à l'association
- et enfin d'attester que les parents adhèrent à l'association et aux règles de fonctionnement de celle-ci.

2. LA FICHE SANITAIRE DE LIAISON

La **FICHE SANITAIRE DE LIAISON** (Cerfa 10008*02) est un document obligatoire et doit être intégralement renseignée, datée et signée.

Il faut remplir une FICHE SANITAIRE DE LIAISON par enfant.

3. L'ATTESTATION DE QUOTIENT FAMILIAL

L'**ATTESTATION DE QUOTIENT FAMILIAL** est disponible sur le site internet de la CAF. Si cette attestation ne pouvait être fournie, une copie du dernier avis d'imposition sera remise et le quotient familial calculé selon la formule suivante : revenu fiscal de référence divisé par 12 divisé par le nombre de parts. Si aucun des 2 documents n'est fourni, c'est le tarif de la tranche F qui sera appliqué.

4. 2 CHÈQUES

Le **premier** est relatif à l'adhésion à l'association PROMESSE : son montant est variable selon le nombre d'enfants inscrits.

1 enfant : 41 €, 2 enfants : 51 €, 3 enfants : 56 €, 4 enfants ou + : 62 €

Le **second** représente une caution (montant fixe de 51 € quel que soit le nombre d'enfants inscrits) qui ne sera débité que si les parents n'assurent pas les 2 soirées de « permanence » (visant à aider les animateurs) pendant l'année scolaire et avant les vacances de Pâques.

D'un point de vue pratique, rendez-vous sur le site internet de Promesse pour y télécharger le dossier d'inscription complet.

Puis :

1. Enregistrez le formulaire d'inscription sur votre ordinateur,
2. Imprimez ensuite le formulaire, collez les photos des enfants et signez-le,
3. Imprimez la fiche sanitaire Jeunesse et Sport et remplissez-la à la main,
4. Imprimez votre attestation de quotient familial (depuis votre espace CAF).
5. Apportez le tout (formulaire d'inscription + fiche sanitaire + attestation CAF) à l'association PROMESSE, accompagné des **deux chèques** (adhésion + caution) à l'ordre de « Association PROMESSE ».

Les dossiers seront à remettre entre le **14 et le 18 mai**.

- Soit vous apportez votre dossier dûment complété et accompagné de votre règlement et le remettez en mains propres à Sylvain (Directeur) ou Deborah (Directrice adjointe) pendant les horaires d'accueil des enfants.
- Soit vous pouvez déposer votre dossier dûment complété et accompagné de votre règlement dans la boîte aux lettres de l'association (au coin de l'école Perrault, 4 rue Parmentier).

À noter que les places seront attribuées par le conseil d'administration le 23 mai, **d'abord aux adhérents actuels puis aux nouveaux adhérents par tirage au sort**, dans la limite des places disponibles, et, dans tous les cas, sous réserve de remise préalable d'un dossier complet.

ATTENTION : Pour la rentrée 2018-2019, le nombre de places disponibles en primaires sera très limité du fait de la législation en matière d'encadrement.

III. ACCUEIL DU MERCREDI

Les parents intéressés par l'accueil du mercredi remplissent le **prévisionnel "Mercredi"** :

- Soit pour toute l'année du mercredi 5 septembre 2018 au mercredi 3 juillet 2019.
- Soit pour la 1^{ère} période du mercredi 5 septembre 2018 au mercredi 17 octobre 2018.

Le prévisionnel rempli devra être accompagné d'un règlement par un ou plusieurs chèque(s) bancaires : 1 chèque possible par période pour échelonnement du paiement sur toute l'année.

Les places du mercredi seront attribuées (**aussi bien pour les adhérents actuels que pour les nouveaux adhérents**) en fonction de l'ordre de priorité suivant :

1. Enfant inscrit pour l'année entière et la journée complète
2. Enfant inscrit pour l'année entière et à la demi-journée (matin ou après-midi)
3. Enfant inscrit à la période et la journée complète
4. Enfant inscrit à la période et à la demi-journée (matin ou après-midi)

Puis, inscription "à la carte" et par période en fonction des places disponibles.

IV. ACCUEIL LA SEMAINE

Les **prévisionnels "période"** de la 1^{ère} période seront envoyés aux inscrits fin août avant la rentrée.

Nb : Si votre enfant n'est pas accepté dans l'une des écoles concernées, alors nous vous restituerons l'ensemble des pièces de votre dossier d'inscription.